

La Municipalité de Bassins met sa piscine en faillite

Infrastructure

L'installation, déficitaire, ne fermera pas ses portes. Elle reviendra entièrement sous le giron de la Commune.

La Municipalité n'avait pas d'autre choix. Suite au refus du Conseil communal de se prononcer sur l'annulation d'une créance de 600'000 francs de la piscine de Bassins SA («24 heures» du 25 juin), elle a décidé lundi de demander à la société anonyme qui gère l'installation, c'est-à-dire à elle-même, de procéder à sa mise en faillite. Car la Commune, qui avait construit ce bassin il y a seize ans, est principale actionnaire et caution de cette société.

Cette dernière, surendettée, faisait l'objet d'un plan d'assainissement. Pour la sauver, une subvention de 60'000 francs avait été inscrite en décembre 2019 au budget. Un plan de régularisation et d'assainissement, dont le planning a été décalé par la crise sanitaire, prévoyait d'effacer la dette afin de permettre de corriger les écritures comptables de la commune et de la piscine. L'idée était ensuite que le bâtiment de la piscine revienne dans le giron de la

Commune et que la société anonyme garde la gestion des activités de natation, en louant les heures de piscine.

Dans un communiqué, l'Exécutif regrette de ne pas avoir été sollicité par les élus lors de l'examen du préavis, ces derniers se contentant de reporter l'objet et de déposer motion et interpellation en fin de séance. «Nous prenons note que le dossier est une affaire politique, liée à un combat de personnes [...], à un état d'opposition sur toute la politique communale menée depuis vingt-sept ans», relève la Municipalité. Celle du syndic Didier Lohri, en l'occurrence, président de la société anonyme jusqu'en décembre 2019, qui voit dans ce report de décision une «polémique inutile».

«Cela met la Commune dans une situation complexe, avec deux exercices comptables non bouclés. Si l'on avait épongé la dette, on se serait retrouvé avec une capacité financière de 400'000 francs et la possibilité de modifier les statuts», précise le syndic. La piscine, qui a enregistré plus de 1 million d'entrées depuis 2004, redeviendra communale, sous une forme à définir.

Madeleine Schürch